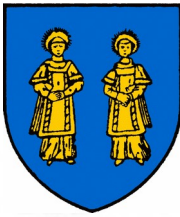


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2024

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 du mois de mai à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 6 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent·e·s : Thierry BIRAN, Yves Marie CORFA, Muriel LEBOURGEOIS, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU.

Était excusés : Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, José SIMORRE.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE 20H35

ORDRE DU JOUR

- Convention tripartite pour intervention d'urgence sur la voirie 3CAG
- RODP Enedis
- Subvention tennis club de la Save
- Plan communal de sauvegarde
- Élections européennes
- Questions diverses.

CONVENTION TRIPARTITE POUR INTERVENTION D'URGENCE SUR LA VOIRIE 3CAG

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité de conventionner avec la 3CAG et les agriculteurs de la commune afin de sécuriser leurs interventions d'urgence suite notamment à la survenance d'intempéries.

Pour rappel, la Commune de LAHAS a transféré, conformément au procès-verbal de mise à disposition des voies communales, un réseau de voiries d'intérêt communautaire à la 3CAG.

En tant que gestionnaire, la 3CAG en assure l'entretien et programme annuellement des travaux d'entretien et de réfection des voies transférées avec des entreprises lauréates d'un accord cadre.

Toutefois, en période d'intempéries, des travaux d'urgence sont à réaliser afin de sécuriser les biens, les usagers et rétablir la circulation sur les routes.

Considérant que la 3CAG ne possède pas de matériel et ni de personnel suffisants pour l'exercice de leurs compétences, et interventions en urgence suite aux épisodes d'intempéries,

Compte tenu de la réactivité, disponibilité des agriculteurs de la commune,

Compte tenu des équipements et matériels agricoles dont disposent les agriculteurs adaptés aux interventions, objets de la présente convention,

Compte tenu des relations d'entraide et de solidarité entretenues avec la Commune et la 3CAG,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention tripartite pour approbation et autorisation de signature et propose au vote :

- l'approbation du projet de convention tripartite pour des interventions d'urgence sur la voirie transférée,
- l'autorisation au Maire de signer ladite convention, et tout avenant en lien avec cette dernière,
- l'autorisation au Maire de signer tous les documents en lien avec cette délibération.

7 voix pour, 0 abstention, 0 contre

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS

Cette redevance concerne les réseaux publics de distribution d'énergie électrique. Sur le département du Gers, elle est due par 1 seul concessionnaire : Enedis. La perception de cette RODP nécessite une délibération du conseil municipal.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, une somme forfaitaire est allouée, majorée par un coefficient établi tous les ans. La somme à percevoir s'élève à 239 € pour l'année 2024.

Monsieur le maire propose au vote d'approuver le versement du montant de cette redevance.

7 voix pour, 0 abstention, 0 contre

SUBVENTION TENNIS CLUB DE LA SAVE

Une demande de subvention du tennis club de la Save est parvenue en mairie, accompagnée d'un dossier. La subvention est forfaitaire, elle s'élève à 200 €.

Suite à la discussion de l'assemblée, M. le Maire propose de se prononcer sur une aide « association sportive locale » d'un montant de 100 €.

7 voix pour, 0 abstention, 0 contre

SOLUTION DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE : SOCIÉTÉ ADDESK

La société gimontoise adDesk est venue présenter sa solution de sécurité informatique, permettant de disposer d'un stockage de données (serveurs dans le Gers), de nom de domaine et d'adresses mails protégées. La démarche est très intéressante, elle paraît solide. Cependant, le coût annuel s'élève à un peu plus de 1000 € HT, c'est un budget conséquent pour une commune comme Lahas. Nous disposons déjà d'un nom de domaine, d'adresses mails et d'un hébergement de notre site, pour un coût d'une cinquantaine d'euros annuels. Certes, le niveau de sécurité est largement inférieur, l'offre n'est pas comparable.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption de cette solution de sécurité.

0 voix pour, 0 abstention, 7 contre

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un atelier a été organisé pour les élus, le Maire relate celui vécu à Auch le 23 avril. Il était intéressant de se confronter, même virtuellement dans le cadre d'un jeu de rôles, à une situation d'urgence.

Une trame de PCS est présentée à l'assemblée, la discussion porte sur les aléas qui peuvent toucher la commune et les actions pour y faire face, notamment dans leur coordination.

Le document final sera présenté au prochain conseil municipal.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le scrutin se déroulera le 9 juin prochain, l'organisation est évoquée : mise en place des panneaux d'affichage, tenue du bureau de vote de 8h à 18h qui sera installé dans la salle du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

FIN DE SÉANCE 22 H 10
